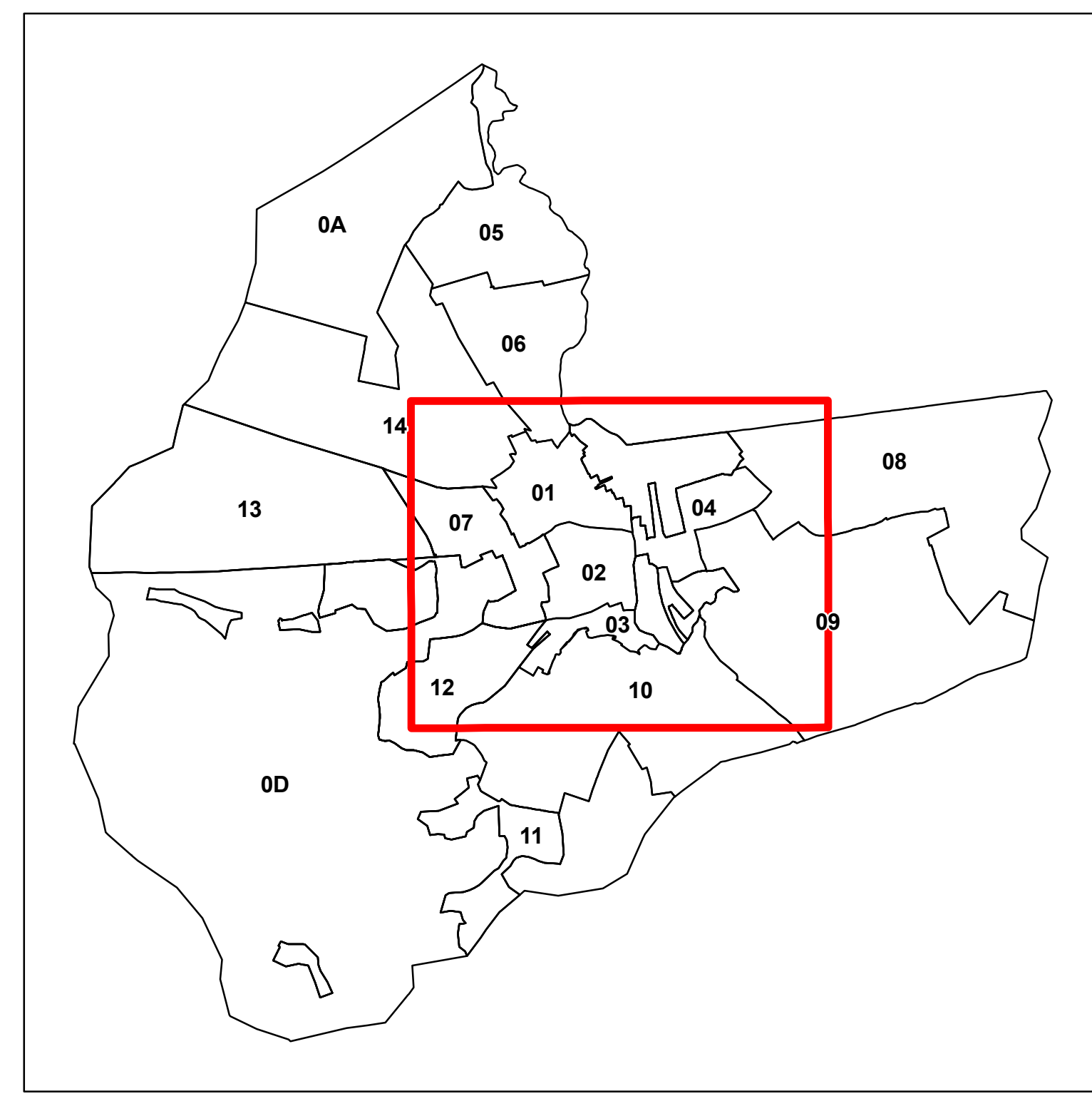


Liste des emplacements réservés

N°	VOCATION	BENEFICIAIRE
OER01	création d'un chemin piétonnier	Commune
OER02	création d'un bassin hydraulique	Commune

patrimoine bâti ou paysager à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme
 élément de paysage à préserver pour des motifs d'ordre écologique au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme
 secteur comportant des Orientations d'Aménagement et de Programmation
 élément de paysage à préserver pour des motifs d'ordre écologique au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme
 emplacement réservé



maître d'ouvrage :
Commune de Oeringen

Plan Local d'Urbanisme

REGLEMENT GRAPHIQUE

PLU ARRETE
 Vu pour être annexé à la délibération du conseil Municipal
 en date du 9 juillet 2017
 A Oeringen, le
 M. Simon Schmidt, le Maire.